

Congé de maladie : Une aide importante pour les employés vivant avec des invalidités épisodiques

par Wendy Porch, M. éd., Groupe de travail canadien sur le VIH et la réinsertion sociale (GTCVRS)

Lorsqu'on vit avec une invalidité épisodique, il peut arriver qu'on doive s'absenter du travail. Et il n'est pas toujours facile de déterminer la durée du congé auquel vous avez droit. Cet article fait le point sur la situation des congés de maladie au Canada. La durée du congé auquel vous avez droit dépend de plusieurs facteurs, entre autre, le fait que vous ayez ou non accès à un congé de maladie non payé et/ou payé. Il existe aussi d'autres types de congés, par exemple, les congés de deuil et de soignant, mais cet article ne portera que sur le congé de maladie.

Qu'est-ce qu'un congé de maladie?

En résumé, le congé de maladie est une période pendant laquelle vous vous absentez du travail pour vous remettre sur pied après une maladie. Au Canada, la durée du congé auquel vous avez droit varie d'une province à l'autre. Il existe deux types de congés de maladie : le congé non payé, auquel tout le monde au pays a accès selon les critères d'admissibilité énumérés plus bas et le congé de maladie payé, qui varie d'un employeur à l'autre.

Congé de maladie non payé

Le congé de maladie non payé est généralement régi par les lois sur les normes d'emploi des provinces et des territoires. La loi fixe la durée du congé de maladie non payé auquel les employés de ces provinces ont droit sans encourir de pénalité de la part de leur employeur. Les provinces et les territoires n'ont cependant pas tous des lois à cet égard. Par exemple, en Alberta et en Colombie-Britannique, aucune loi ne régit les congés de maladie non payés. Le tableau qui suit résume la situation au Canada en ce qui concerne les congés de maladie non payés. Dans bien des cas, il y a une période dite de référence. Cela signifie que l'employé doit avoir travaillé pour un même employeur pendant une période consécutive donnée avant d'être admissible à un congé de maladie non payé. Dans la plupart des cas, le droit à un congé de maladie non payé ne peut être reporté sur une autre année. Dans d'autres cas, il n'y a pas de période de référence (Nouvelle-Écosse, Ontario). Souvent, les employeurs sont autorisés à demander des documents attestant de la nécessité du congé s'il s'échelonne sur plus de quelques jours. Ces exigences ne sont pas énumérées dans le tableau ci-dessous; il faut consulter la loi elle-même pour obtenir ce genre d'information. On trouvera le lien vers la loi concernée pour chaque région.

Congé de maladie payé

En plus du congé de maladie non payé, certains employés peuvent avoir droit à un congé de maladie payé. Cela signifie qu'ils peuvent s'absenter et continuer d'être rémunérés. Le congé de maladie payé est normalement inscrit soit dans une convention collective (pour les milieux de travail syndiqués), soit dans un contrat de travail, soit dans les politiques en milieu de travail. Si vous n'êtes pas certain du type de congé de maladie payé auquel vous avez droit, informez-vous auprès de votre agent syndical, ou auprès du représentant ou du gestionnaire des ressources humaines pour plus de détails.

Autres types de congés

En vertu des lois des provinces et des territoires, les employés ont aussi droit à divers autres types de congés non payés, ce qui inclut : congé de décès, généralement accordé à un employé qui vient de perdre un être cher et congé de soignant qui permet à un employé de s'absenter pour prendre soin d'un membre de sa famille gravement malade. Ces types de congés ne sont pas abordés dans le présent article, mais si vous souhaitez avoir plus de renseignements, nous vous recommandons de consulter les lois citées plus haut et/ou un professionnel en ressources humaines de votre région.

Congé de maladie prolongé combiné à une aide au revenu

Parmi les autres types de congés qui allient une absence prolongée à une forme d'aide au revenu, mentionnons les couvertures pour invalidité à court et à long terme et les prestations de maladie de l'assurance-emploi. Les couvertures pour invalidité de courte et longue durées varient d'une personne à l'autre en fonction du régime d'avantages sociaux de chaque personne et tout le monde n'y a pas accès. Au Canada, les prestations de maladie de l'assurance-emploi sont offertes par l'assurance-emploi aux personnes qui ont travaillé et contribué au régime et qui répondent aux critères d'admissibilité. Ces types d'aide seront abordés plus en détail dans les prochains feuillets d'information du RIÉE.

Lectures suggérées au sujet du congé de maladie au Canada :

« Paid sick leave has its advantages » – article par HR InfoDesk

<http://www.hrinfodesk.com/preview.asp?article=23929>

« Leaves of Absence from Work » – article par WorkersHelp.ca

<http://www.workershelp.ca/leaveofabsence.asp>

« Assurance-emploi et prestations de maladie » – aperçu du Gouvernement du Canada

<http://www.servicecanada.gc.ca/fra/sc/ae/prestations/maladie.shtml>

Ressources en français :

Politiques RH et législation du travail : <http://hrcouncil.ca/info-rh/conge-de-maladie.cfm>

Assurance-emploi et prestations de maladie:

<http://www.servicecanada.gc.ca/fra/sc/ae/prestations/maladie.shtml>

Vue d'ensemble : Congé de maladie non payé au Canada

Province/territoire/ juridiction	Loi en vigueur sur le congé de maladie	Durée du congé de maladie non payé auquel j'ai droit
Fédéral – inclut le gouvernement canadien et les sociétés de la Couronne	Code canadien du travail http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/L-2/	Après trois mois de travail consécutifs, le congé autorisé pour cause de maladie ou de blessure peut aller jusqu'à 12 semaines
Alberta	Non régi par la loi	s.o.
Colombie-Britannique	Non régi par la loi	s.o.
Manitoba	Code des normes d'emploi au Manitoba Anglais : http://www.canlii.org/en/mb/laws/stat/ccsm-c-e110/latest/ccsm-c-e110.html Français : http://www.canlii.org/fr/mb/legis/lois/cplm-c-e110/derniere/cplm-c-e110.html	Après 30 jours de travail consécutifs, l'employé a droit à trois jours par année pour maladie personnelle ou obligation familiale
Nouveau-Brunswick	Lois sur les normes d'emploi du Nouveau- Brunswick Anglais : http://www.canlii.org/en/nb/laws/stat/snb-	Après 90 jours de travail consécutifs, l'employé a droit à cinq jours de congé de maladie non payés par année

Province/territoire/ juridiction	Loi en vigueur sur le congé de maladie	Durée du congé de maladie non payé auquel j'ai droit
	<p>1982-c-e-7.2/latest/snb-1982-c-e-7.2.html</p> <p>Français :</p> <p>http://www.canlii.org/fr/nb/legis/lois/ln-b-1982-c-e-7.2/derniere/ln-b-1982-c-e-7.2.html</p>	
Terre-Neuve et Labrador	<p>Loi sur les normes du travail de Terre-Neuve et du Labrador</p> <p>http://www.canlii.org/en/nl/laws/stat/rsnl-1990-c-l-2/latest/rsnl-1990-c-l-2.html</p> <p>Français : pas disponible</p>	Après 30 jours de travail consécutifs, l'employé a droit à sept jours de congé par année pour maladie ou obligation familiale. (Si le congé dure plus de trois jours, l'employeur peut demander que la nécessité du congé soit attestée par un professionnel de la santé.)
Nouvelle-Écosse	<p>Code des normes du travail de la Nouvelle-Écosse</p> <p>Anglais :</p> <p>http://www.canlii.org/en/ns/laws/stat/rsns-1989-c-246/latest/rsns-1989-c-246.html?searchUrlHash=AAAAAQAKZW1wbG95bWVudAAAAAB</p> <p>Français :</p>	L'employé a droit à trois jours par année pour maladie ou soins à un enfant malade. Aucune période de référence.

Province/territoire/ juridiction	Loi en vigueur sur le congé de maladie	Durée du congé de maladie non payé auquel j'ai droit
	pas disponible	
Ontario	Loi sur les normes d'emploi de l'Ontario Anglais : http://www.canlii.org/en/on/laws/stat/so-2000-c-41/latest/so-2000-c-41.html French: http://www.canlii.org/fr/on/legis/lois/lo-2000-c-41/derniere/lo-2000-c-41.html	L'employé a droit à dix jours de congé personnel par année civile pour urgence s'il travaille pour un employeur qui a au moins 50 employés. Ce congé peut servir pour : urgence familiale, maladie, urgence médicale ou décès d'un proche. Il n'y a pas de période de référence.
Île-du-Prince-Édouard	Loi sur les normes du travail de l'Île-du-Prince-Édouard http://www.canlii.org/en/pe/laws/stat/rspei-1988-c-e-6.2/latest/rspei-1988-c-e-6.2.html Français : pas disponible	Après une période de six mois de travail consécutifs, l'employé a droit à trois jours de congé de maladie non payé et à trois jours de congé pour obligation familiale.
Territoires du Nord-Ouest	Non régi par la loi	s.o.
Nunavut	Non régi par la loi	s.o.
Québec	Règlement sur les normes du travail Anglais : http://www.canlii.org/en/qc/laws/regu/cqlr-c-n-	Après trois mois de travail consécutifs, l'employé a droit à un maximum de 26 semaines par période de 12 mois s'il est

Province/territoire/ juridiction	Loi en vigueur sur le congé de maladie	Durée du congé de maladie non payé auquel j'ai droit
	<p>1.1-r-3/latest/cqlr-c-n-1.1-r-3.html</p> <p>Français :</p> <p>http://www.canlii.org/fr/qc/legis/regl/rlrq-c-n-1.1-r-3/derniere/rlrq-c-n-1.1-r-3.html</p>	malade ou s'il récupère d'un accident.
Saskatchewan	<p>Loi du travail de la Saskatchewan</p> <p>Anglais :</p> <p>http://www.canlii.org/en/sk/laws/stat/ss-2014-c-s-15.1/latest/ss-2014-c-s-15.1.html</p> <p>Français :</p> <p>pas disponible</p>	Après une période de 13 semaines de travail consécutives, l'employé a droit à 12 semaines par période de 52 semaines pour maladie ou blessure grave. Si la maladie ou la blessure n'est pas considérée grave, le congé ne peut excéder 12 jours par période de 52 semaines.
Yukon	<p>Loi sur les normes d'emploi du Yukon</p> <p>Anglais :</p> <p>http://www.canlii.org/en/yk/laws/stat/rsy-2002-c-72/latest/rsy-2002-c-72.html</p> <p>Français :</p> <p>http://www.canlii.org/fr/yk/legis/lois/lry-2002-c-</p>	L'employé a droit à une journée par mois de travail par année civile (un jour par mois, ou 12 jours par année civile). Aucune période d'habilitation n'est requise. Il n'y a pas de période de référence.

Province/territoire/ jurisdiction	Loi en vigueur sur le congé de maladie	Durée du congé de maladie non payé auquel j'ai droit
	72/derniere/lry-2002-c-72.html	